

Fichage des mineur.e.s isolé.e.s : le Conseil Constitutionnel ne reconnaît pas l'atteinte à l'intérêt supérieur de l'enfant

26 juillet 2019



Le Conseil Constitutionnel vient de déclarer le fichage biométrique des mineur.e.s isolé.e.s conforme à la Constitution, entérinant ainsi un système qui fait primer la lutte contre l'immigration irrégulière sur la protection de l'enfance. Nos 22 organisations restent extrêmement inquiètes de l'impact dévastateur qu'a le fichage biométrique sur ces jeunes déjà très vulnérables. Nous en appelons désormais aux départements afin qu'ils s'opposent à sa mise en place.

Voir le communiqué.

LA
DES
DES
AVOCATS POUR
DÉFENSE
DROITS
ÉTRANGERS

anas
association nationale des assistants
de service social



CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL (DNI)
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONALE (DEI)
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL (DCI)
The worldwide movement for children's rights



Fédération
des acteurs de
la solidarité

fasti
WWW.FASTI.ORG



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS À BUT NON LUCRATIF



Fédération
Entraide Protestante

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré-e-s

HORS
LaRUE
SOUTIEN AUX ENFANTS ÉTRANGERS EN DANGER

La Cimade
L'humanité passe par l'autre



mrap



Union
syndicale
Solidaires

Syndicat
de la Magistrature

SAF
SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE



unicef
FRANCE

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Fichage-des-mineur-e-s-isole-e-s-le-Conseil-Constitutionnel-ne-reconnait-pas-l>